

SÉCURISATION

DES ENTREPRISES AGRICOLES

Développer et renforcer la posture de chef d'entreprise par
l'acquisition de compétences sur la gestion des risques



L'Appel d'Offre Spécifique (AOS) peut être consulté sur www.vivea.fr/vivea-en-region/Bretagne



Gagner en
sérénité
Sécuriser
Prévenir
Anticiper

Face aux risques climatiques, économiques, environnementaux ou encore liés aux problématiques de recrutement, développez une offre de formations visant à renforcer la posture des chefs d'entreprises agricoles Bretons par l'acquisition de compétences sur la gestion des risques.

La formation devra permettre aux participants de conduire une réflexion stratégique sous l'angle de l'analyse et de la gestion des risques dans une approche globale de l'entreprise.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Hiérarchiser les risques selon leur gravité et fréquence.
- ▶ Préciser et différencier les différents niveaux d'impacts (niveau de gravité).
- ▶ Prendre conscience de l'intérêt d'être précis sur le niveau de gravité et sur les biais de perception lié au vécu
- ▶ Distinguer le risque (calculable) de l'incertitude.
- ▶ Positionner les grands types de solutions et leurs impacts sur le risque initial ou sa perception en travaillant sur un plan d'actions



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Les méthodes pédagogiques devront être participatives. La comparaison des jugements des différents stagiaires permettant de différencier les risques et d'échanger sur leurs stratégies et les réponses possibles est à privilégier.
- ▶ La démarche devra articuler réflexions collectives et application plus individuelle en s'appuyant sur une méthodologie d'analyse des risques structurée. Le travail sur un exemple concret est incontournable.



À RETENIR

- ▶ Période de réalisation : Du 15/03/2024 au 31/12/2024
- ▶ Publics / région : Contributeurs VIVEA Bretagne
- ▶ Durée de la formation : 14 heures minimum
- ▶ Prise en charge plafond : 45€ TTC de l'heure stagiaire
- ▶ Prix d'achat plafond : 50€ TTC de l'heure stagiaire
- ▶ La contribution stagiaire est possible jusqu'à 5€ TTC de l'heure stagiaire maximum.

NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Christelle LEFEUVRE

Départements : 22, 29, 35 et 56

06 75 66 49 39



Rédacteur(s) : VIVEA DELEGATION OUEST – REGION BRETAGNE

Destinataire(s) : Prestataires formation

Date de création : Février 2021

Date de révision : Février 2024

Titre de l'AOS	SECURISATION DES ENTREPRISES AGRICOLES
Validité de l'AOS	<p>Date de début 01/02/2024 Date de fin 31/12/2024</p> <p>L'appel d'offres spécifiques est conclu sur une durée initiale de 3 années et peut faire l'objet d'une révision annuelle.</p>
Cadre général	
Contexte	<p>Différents types de risques avaient déjà été identifiés à l'origine du 1er cahier des charges et sont toujours bien d'actualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les risques économiques avec une volatilité accrue des prix d'achat (intrants, alimentation) et de vente (cours, demande des consommateurs en constante évolution avec des retournements de marché) ▶ Les risques climatiques avec des aléas traditionnels qui se multiplient sous l'effet des dérèglements climatiques (gel, sécheresse, excès d'eau...) ▶ Les risques environnementaux avec la montée en puissance des mesures de protection environnementales et les risques de pollution par un tiers ▶ Les risques liés à l'agrandissement des entreprises agricoles et les impacts sur le volet ressources humaines (augmentation du nombre d'associés et déficit voir impossibilité de recruter des salariés) ▶ Les risques liés à la pression sociétale et à la pression administrative et réglementaire sont également des risques toujours présents et à prendre en compte. <p>Par ailleurs, une multitude de crises ont eu ou continuent à avoir des répercussions sur les exploitations agricoles (crise sanitaire, conflit russo-ukrainien...). Les agriculteurs sont confrontés à des difficultés de nature et d'importance très variables selon les spécialisations</p> <p>Ces crises ont des conséquences sur l'ensemble de l'économie et des impacts violents pour certaines filières (au niveau de la production, de la commercialisation, de la rentabilité économique, de la gestion des ressources humaines...)</p> <p>Ces conséquences économiques pourraient perdurer pendant plusieurs années, marquant encore plus la nécessité de sécuriser son entreprise par la gestion des risques.</p> <p>On note également que les nombreux changements de pratiques liés aux questions environnementales ou climatiques ou liés à des démarches plus</p>



	<p>globales de type agroécologiques multi performantes sont intéressantes sous l'angle de la gestion de risques.</p>
<p>Public éligible à VIVEA</p>	<p>Tous les chef(fe)s d'entreprises agricoles de Bretagne, toutes filières confondues. L'objectif est de toucher un public large d'agriculteurs et d'agricultrices. Des groupes pourront être constitués notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par filière - Par territoire <p>selon les risques spécifiques auxquels ils peuvent être exposés.</p> <p>Le recrutement du public L'objectif est de toucher un public large d'agriculteurs et d'agricultrices. Il est préconisé de prévoir des modalités de mobilisation spécifique qui devront être précisées dans la demande de financement. Une attention particulière devra être apportée au titre de la formation et à la communication sur cette formation. Nous préconisons de positiver la notion de "gestion des risques" et de ne pas utiliser ce terme dans la communication sur la formation. Les termes sécurisation des revenus, pérennité d'entreprise, confort pour piloter et entreprendre, sont plus attractifs.</p> <p>Concernant le recrutement du public, les modalités de mobilisation et de partenariat proposé pourront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>public visé et zone géographique</i> ».</p> <p>Le périmètre géographique Le territoire concerné est celui de la région Bretagne.</p>
<p>Objectifs généraux de l'appel d'offre</p>	<p>Susciter l'émergence d'une offre de formation adaptée sur la gestion des risques des entreprises agricoles, au bénéfice d'un grand nombre de chefs d'entreprises agricoles en Bretagne.</p> <p>De manière globale, les objectifs visent à développer et renforcer la posture de chef d'entreprise par l'acquisition de compétences sur l'identification, la prévention et la gestion des risques en vue de sécuriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ses productions, - Ses débouchés commerciaux, - Ses résultats et ses revenus, - Ses changements de pratiques - Ses équipes et soi-même en tant que chef d'entreprise (sous l'angle gestion des ressources humaines) <p>afin d'assurer la pérennité de son entreprise.</p>



Actions attendues	
Objectifs de formation	<p>La formation devra permettre d'acquérir des outils et méthodes pour conduire une réflexion stratégique sous l'angle de l'analyse et de la gestion des risques dans une approche globale</p> <p>La formation devra être abordée sous l'angle économique, environnemental, social, sociétal (2 angles devront être retenus à minima selon la formation proposée)</p> <p>La formation doit permettre aux participants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Hiérarchiser les risques selon leur gravité et fréquence. ▶ Préciser et différencier les différents niveaux d'impacts (niveau de gravité). ▶ Prendre conscience de l'intérêt d'être précis sur le niveau de gravité et sur les biais de perception lié au vécu (derrière une même appellation, il y a des réalités différentes et des biais). ▶ Distinguer le risque (calculable) de l'incertitude. ▶ Positionner les grands types de solutions et leurs impacts sur le risque initial ou sa perception en travaillant sur un plan d'actions obligatoire (intégrant les points d'appui pour approfondir les solutions identifiées : réseaux de conseil, formations, accompagnement terrain ...).
La durée de la formation	La durée minimum doit être de 14 h.
Période de réalisation des actions	<p>Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2024</p> <p>Les formations démarreront entre le 15/03/2024 et le 31/12/2024 pour se terminer avant le 31/03/2025.</p>
Modalités de formation	<p>Les modalités pédagogiques</p> <p>Les méthodes pédagogiques devront être participatives.</p> <p>La comparaison des jugements des différents stagiaires permettant de différencier les risques et d'échanger sur leurs stratégies et les réponses possibles est à privilégier.</p> <p>La démarche devra articuler réflexions collectives et application plus individuelle avec ou sans recours aux données de l'exploitation et s'appuyer sur une méthodologie d'analyse des risques structurée. Le travail sur un exemple concret est incontournable.</p> <p>Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « <i>méthodes pédagogiques et moyens matériels</i> ».</p> <p><u>Moyens d'encadrement</u> : Les compétences des formateurs Les formateurs doivent être experts du domaine</p>



Autres critères	<p><u>Modalités d'évaluation</u> :</p> <p>Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires.</p> <p>Pour les actions de 35 heures et plus, il est impératif de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation.</p> <p>Par ailleurs, il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires.</p> <p>Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>critères et modalités d'évaluation des résultats</i> ».</p>
Modalités de prise en charge	
Engagement de l'organisme	<p>En répondant à cet appel d'offre, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs des actions ; ▶ L'adéquation aux modalités de formation requises ▶ Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action. <p>VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offres. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.</p> <p>Le prestataire, en répondant à cet appel d'offre spécifique, s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à un groupe de travail animé par VIVEA : échanges de pratiques, réflexion sur la mobilisation... - témoigner sur les actions réalisées lors d'évènements organisés par VIVEA sur cette thématique, - autoriser VIVEA à utiliser et diffuser les résultats de l'action conduite. <p>L'implication de l'organisme doit être clairement mentionnée dans la rubrique « Exposé des motifs de la formation (objet, contexte, porteur de projet) ».</p>
Critères de sélection	<p>Les critères sur lesquels seront sélectionnées les DF en lien avec les propositions attendues sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs de formation ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire) ▶ Les modalités pédagogiques proposées ▶ L'adéquation au public visé. ▶ Les compétences des formateurs
Conditions de prise en charge par VIVEA	
Prix d'achat	<p>Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le</p>



	<p>comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.</p> <p>La prise en charge plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 45€ TTC par heure/stagiaire. La contribution stagiaire est possible jusqu'à 5€ de l'heure stagiaire maximum. Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 50€ TTC par heure/stagiaire.</p> <p>La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat.</p>
Gi	
Les critères qualitatifs de l'action	
Nombre de participants minimum par action	2
Nombre de participants maximum par action	15
Accompagnement individualisé	
Accompagnement individualisé autorisé	<p>▶ Oui</p> <p>▶ Non</p>
Formation Mixte Digitale	
Formation Mixte Digitale autorisée	<p>▶ Oui</p> <p>▶ Non</p>
Formation Ouverte à distance	
Formation Ouverte à distance autorisée	<p>▶ Oui</p> <p>▶ Non</p>
	<p>La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offre permanent du comité régional du lieu de réalisation de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> correspondant au domaine de compétences ciblé de l'appel d'offre permanent du comité : Priorité 1, 2, 3 et 4 (pour P4, uniquement le domaine de compétences Gestion des Ressources Humaines) en cochant le projet intitulé « <i>sécurisation des entreprises agricoles</i> »



Champ d'application

Cet appel d'offres spécifiques concerne la Région Bretagne

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Chrystelle LEFEUVRE

c.lefeuvre@vivea.fr - 06 75 66 49 39